



Bulletin sur les tendances de la criminalité financière :

Fraude par Internet

2017-10-01

La fraude : Identifiez-la, signalez-la, enrayez-la.

Objet

Les Canadiens continuent d'être victimes de diverses fraudes en ligne, mais en ce Mois de sensibilisation à la cybersécurité, nous vous rappelons que le Centre antifraude du Canada (CAFC) demeure résolu à aider à prévenir la cybercriminalité et à lutter pour y mettre fin. Le présent bulletin a été rédigé pour aider les Canadiens à reconnaître, éliminer et signaler ces fraudes.

Fraudes par Internet

Stratagème de rencontre

Les fraudeurs créent de faux profils sur des sites de réseautage social et de rencontre en ligne en vue de persuader des victimes potentielles d'établir des relations en ligne. Ils ont montré qu'ils sont prêts à développer la relation pendant une longue période; ils gagnent ainsi la confiance des victimes, et celles-ci finissent par perdre une plus grande somme d'argent.

Fraudes électroniques

Arnaque des faux dirigeants d'entreprise

Dans l'arnaque des dirigeants d'entreprise, la victime potentielle reçoit un courriel qui semble provenir d'une personne qu'elle connaît comme le directeur général, le directeur financier ou un employé du service des ressources humaines ou du soutien technique de son employeur. Le fraudeur reproduit le compte de courriel de la victime ou en prend le contrôle. Il utilise ensuite un faux compte pour envoyer un message au service de comptabilité afin de l'aviser que le dirigeant travaille depuis la maison ou à l'extérieur, et qu'il a remarqué un paiement en souffrance qui doit être effectué dans les plus brefs délais. Le dirigeant ordonne le virement électronique d'un montant généralement élevé (plus de 100 000 \$) à une personne nommée.

Escroquerie du fournisseur

Les entreprises canadiennes perdent d'importantes sommes d'argent aux mains de fraudeurs affirmant représenter leur fournisseur habituel. L'arnaque cible des entreprises qui achètent des fournitures auprès de grossistes étrangers et elle commence habituellement par l'envoi d'un faux courriel informant les acheteurs d'un changement touchant les modalités de paiement. Dans ce message, on communique de nouveaux renseignements bancaires et on demande au destinataire de verser les prochains paiements dans le « nouveau » compte.

Fraude par facturation continue

Le commerce électronique continue de croître, et il en va de même pour les risques de fraude dans les achats en ligne, surtout ceux effectués par carte de crédit. La fraude par facturation continue prend généralement la forme suivante : le consommateur voit apparaître des fenêtres flash ou des publicités offrant une prime ou une période d'essai gratuite qu'il obtiendra après avoir répondu à un sondage. Il se voit souvent demander de fournir un numéro de carte de crédit pour acquitter les frais d'expédition et de manutention. À moins d'examiner les *conditions*, la victime risque peu de constater les frais cachés liés à l'offre, qui comporte des mensualités surévaluées pratiquement impossibles à annuler.

Hameçonnage

Activité qui consiste à envoyer un courriel non sollicité en se faisant passer pour une entreprise légitime comme une institution financière, une entreprise ou un organisme du gouvernement afin d'amener le destinataire à donner des renseignements personnels et privés. L'auteur du courriel peut demander au destinataire de visiter un site Web, ou le diriger vers celui-ci, sous le prétexte qu'il doit mettre à jour ou fournir des renseignements personnels ou financiers.

Biens contrefaits

Les fraudeurs amènent par la ruse les consommateurs à acheter à prix réduit des biens contrefaits sur de faux sites Web. Ils reproduisent des sites Web légitimes (p. ex. les sites de détaillants comme Canada Goose, UGG, Lululemon, Michael Kors et Coach pour n'en nommer que quelques-uns). Les produits que les consommateurs reçoivent sont de piètre qualité et aucun nom commercial ou certification n'y apparaît. Sachez aussi que les produits contrefaits peuvent causer des blessures.

Options binaires

Comme les jeux de hasard, les options binaires reposent sur un pari. Des mises « tout ou rien » sont investies en fonction du rendement d'un actif dans un certain laps de temps. Il peut s'agir d'une action, d'une devise ou d'une marchandise.

Conçus pour inciter les utilisateurs à négocier des options binaires, les sites Web sont nombreux à prétendre qu'ils sont sans risque ou qu'ils vous rembourseront si vous perdez votre pari. Au début, les investisseurs constatent un gain virtuel, mais il n'y a aucune façon d'y accéder puisque celui-ci n'existe pas. À l'heure actuelle, aucune entreprise n'est autorisée à commercialiser ou à vendre des options binaires au Canada ni inscrite à cette fin.

Il est toujours risqué d'investir dans des sociétés étrangères, mais les personnes qui investissent dans des options binaires pourraient être victimes de vol d'identité et de retraits non autorisés d'argent sur leur carte de crédit, puis devoir payer des intérêts élevés pour des investissements inexistantes.

Protégez-vous en ligne

Les consommateurs et les entreprises qui n'usent pas de prudence sur Internet peuvent s'exposer à diverses fraudes. Il est important de se familiariser avec les fraudes par Internet afin de se protéger.

Veuillez consulter notre site Web <http://www.centreantifraude.ca> pour une liste plus longue de fraudes par Internet.

Si vous croyez être victime de fraude ou si vous connaissez une personne qui a été victime de fraude, veuillez communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou rendez-vous au <http://www.centreantifraude.ca>.